

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de l'Ermitage - Accordages et même si l'Ermitage - Accordages n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par la l'Ermitage - Accordages à l'occasion d'une commande n'engagent l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION que pour cette commande.

L'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

LES PRIX DES FORMATIONS

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables pendant six semaines (6) à dater de la proposition faite au CLIENT.

Nos factures sont exonérées de TVA, en application de Art. 261.4.4 a du CGI»

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE L'INTERVENANT

Les frais de déplacement des intervenants seront à la charge du Client et seront réglés à l'Ermitage sur facture.

Les déplacements se font par tous moyens. Les intervenants pourront, sous contrôle du responsable de la formation, soit rester sur place soit faire le trajet entre leur domicile ou siège de l'Ermitage et le lieu d'intervention.

L'Ermitage communiquera un relevé de frais et sur demande du Client tous les justificatifs correspondants.

FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées :

- Par chèque bancaire à l'ordre de l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION
- Par virement à notre compte bancaire IBAN : FR76 / 1513 / 5090 / 1708 / 7718 / 8914 / 529

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

PÉNALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT

La facture est adressée à l'employeur ou au stagiaire dès la fin du stage.

Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, en cas de retard de paiement à l'échéance contractuelle, des pénalités de retard égales au taux légal multiplié par trois pourront être exigées et sans mise en demeure préalable.

Ces pénalités seront calculées du premier jour de retard de paiement à sa réception effective.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement s'élève à 40 €. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site de l'organisme, soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de ce client et ou de l'organisme payeur.

CONVOCAION

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.

l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant sauf cas de force majeure* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 8 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION.

ANNULATION PAR L'ERMITAGE - ACCORDAGES FORMATION

Pour toutes les formations, l'Ermitage - Accordages se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

L'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

* FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

RESPONSABILITÉS

De L'Ermitage :

S'agissant d'un contrat de prestation intellectuelle, l'obligation de l'Ermitage est une obligation de moyens.

L'Ermitage répond à ses obligations réglementaires administratives et comptables en tant qu'Organisme de Formation (L6351-1 et suivants du Code du travail).

Dans le cas où la formation est dispensée dans les locaux de l'Ermitage, les primes d'assurances destinées à couvrir les risques de dommages aux tiers et aux locaux et matériels, durant les heures de formation, sont incluses dans le prix de la formation.

Du Client :

Les stagiaires se trouveront dans la position de travailleurs en formation. Ils seront couverts par l'intermédiaire de leur employeur contre tous les risques d'accidents du travail proprement dits et accidents de trajet au sens de la législation en vigueur.

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur la plateforme de l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION.

L'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'Ermitage, le Client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation.

L'Ermitage s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client et le Stagiaire.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'Ermitage comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'Ermitage à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le règlement général de l'Union Européenne sur la protection des données a pour but de renforcer le cadre de la protection des données au sein des entreprises et des organisations afin de mieux protéger les particuliers.

Le RGPD s'articule autour de trois principes : la responsabilisation des entreprises, la coresponsabilité des sous-traitants et la protection des données dès la conception.

Les données à caractère personnel seront traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée. Elles seront traitées avec l'accord du stagiaire (voir le bulletin d'inscription). A sa demande, elles pourront être supprimées.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

DROITS D'AUTEUR

L'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Mulhouse, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre l'Ermitage-ACCORDAGES FORMATION et le CLIENT.

Le Directeur,
Frank GAUMARD

